Ville de Saint-Rémi
au carrefour des cultures

Guide secours et prévention

du Service sécurité incendie de Saint-Rémi

SAINT-RÉMI
SÉCURITÉ
INCENDIE
CASERNE 29
au carrefour des cultures

Conservez-le précieusement !

TECHNI SÉCUR

ÉLECTRONIQUE

Alarme | Contrôle d'accès par carte

Caméra | Intercom | Surveillance 24 h

Recommandé par : CAA-Québec Recommandé

Membre : CANASA

RBQ: 5749-9428-01 BSP: 20040865

TECHNISECUR.COM

SIÈGE SOCIAL

665, Notre-Dame, St-Rémi, QC J0L 2L0

T 514 990-9182 | **1 866 715-9182**

450 454-9182

Mot de la Mairesse

Au nom du conseil municipal, je suis fière de vous présenter la troisième édition de notre guide secours et prévention.

La sécurité incendie englobe les mesures de prévention et de planification pour la lutte contre les incendies, en vue de :

- Protéger la vie, les biens, l'environnement et porter secours à toute personne concernée.
- Favoriser la prévention afin de réduire l'occurrence de l'impact d'un sinistre.
- Effectuer la sensibilisation et l'éducation de la population.

Les incendies continuent de faire chaque année de nombreuses victimes.

Ce guide est un outil concret qui vous permettra d'être mieux informé pour faire face à des situations d'urgence. Gardez-le précieusement.

Bonne lecture !

Sylvie GAGNON-BRETON, mairesse

N. Bergeron & J.-F. Coulombe
Pharmaciens

Nicholas Bergeron &
Jean-François Coulombe
Pharmaciens

97, rue Lachapelle Est,
Saint-Rémi (Qc) J0L 2L0
T 450 454-5131
F 450 454-5859

LIVRAISON GRATUITE

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI AU MERCREDI
9 H À 20 H
JEUDI ET VENDREDI
9 H À 21 H
SAMEDI
9 H À 17 H
DIMANCHE
10 H À 17 H

Membre affilié à
Proxim
www.groupeproxim.ca

PERRON & FILS INC.

709, rue Notre-Dame
Saint-Rémi, Qc J0L 2L0

Vente, service d'extincteur, lumière d'urgence et cylindre respiratoire

Jean-Philippe Perron, copropriétaire
Cell. : 514 386-6378
info@perronetfilsinc.com

SERVICERG (1998)
CLIMATISATION | CHAUFFAGE
RÉFRIGÉRATION | VENTILATION
RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL
T 450 454-3037
20, rue Roger-Dorais
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
CMMTQ YORK DAIKIN FUJITSU
www.serviceg1998.com RBQ : 8256-6019-24

Flor deco
COUVRE-PLANCHERS ET DÉCORATION
PLANCHERS LÉTOURNEAU
195, rue de l'Église, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
T 450 454-9842
mtremblay@jaletourneau.com
rbrousseau@jaletourneau.com
LES **VRAIS** SPÉCIALISTES
EN COUVRE-PLANCHERS ET DÉCORATION

Mot du directeur

Il nous fait plaisir de vous remettre le guide secours et prévention de la Ville de Saint-Rémi qui a été revu pour refléter les risques qui sont les plus actuels en 2020.

Au cours des dernières années, nous avons assisté à une modification des comportements et des habitudes des personnes. Ceci a entrainé des changements au niveau des causes des incendies. Maintenant, les deux principales sont les feux de cuisson et les feux dans les terreaux et les végétaux qui par la suite se propagent à un bâtiment.

Dans les deux cas, les mauvaises habitudes ou la méconnaissance des risques sont souvent à l'origine de ces incidents fâcheux. Nous vous invitons donc à prendre connaissance des nouveaux conseils inclus dans ce guide et à continuer d'appliquer vos bonnes habitudes de prévention.

En tout temps, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe de professionnels du Service de sécurité incendie de Saint-Rémi qui se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Bonne prévention

Jean-Michel Drouin, directeur

Ville de Saint-Rémi
au carrefour des cultures

EMT
Pierce
1529
629

Sommaire

Alarmes incendie non fondées 8-10
Les feux de cuisson 11-14
Les feux dans les terreaux et les végétaux 16-17
Votre numéro civique est-il visible? 18
Ayez une trousse d'urgence 19
Huit comportements sécuritaires à bien connaître 24
Dessinez votre plan d'évacuation 25-26
Soyez branché sur votre sécurité 27-33
Aide à la tâche – Réanimation cardiorespiratoire 34-37
Le monoxyde de carbone TUE!, Protégez-vous 38-42
L'avertisseur de monoxyde de carbone 43-46
Choisir, installer et vérifier ses avertisseurs de fumée 47-48
Actions à poser immédiatement après l'incendie 49
Actions à poser dans les 24 heures qui suivent l'incendie 50
Actions à poser dans les jours qui suivent l'incendie 51
L'extincteur portatif 52-56
Tempêtes violentes, que faire? 58
Mémo : Système d'alerte d'urgence 59
Numéros d'urgence et conseils 60-62

Publication et rédaction Ville de Saint-Rémi

Régie Publicitaire
Éditions Média Plus Communication
Courriel : info@editionsmpc.ca
www.editionsmpc.ca

Photos
Ville de Saint-Rémi

Photos de couverture :
crédit @ Sophie Provost et Ville de Saint-Rémi

Maquettiste
Martin Gagné

Impression
Imprimerie spéciale de la compagnie
Éditions Média Plus Communication

Dépôt légal
2020

Les Éditions Média Plus Communication sont dégagées de toute responsabilité s'agissant des textes et des photos contenus dans ce guide, le service sécurité incendie en est responsable.

POSITION
FSC
www.fsc.org
XXXXX
Xxxxxx xxxx xx
xxxxx xxxx xxxxxx
FSC® CXXXXX

Ville de Saint-Rémi
au carrefour des cultures

TOUT sur **Saint-Rémi**
sur votre cellulaire

Le «QR code» Un QR code est un type de code-barres en deux dimensions constitué de modules disposés dans un fond carré. QR veut dire en anglais *Quick Response*, car le contenu du code peut être décodé rapidement. Destiné à être lu par un cellulaire ou un téléphone intelligent, il permet ainsi de déclencher facilement des actions comme un navigateur vers le site Internet de la municipalité.

Alarmes incendie non fondées

Une alarme incendie non fondée est un signal indiquant le déclenchement d'un système d'alarme incendie relié à un centre de télésurveillance et qui a causé le déplacement inutile des pompiers.

Trop d'alarmes incendie non fondées au Québec

- Les centres de télésurveillance reçoivent plus de neuf alarmes incendie sur dix non fondées.
- Près de 20 % de ces alarmes sont dues à une installation déficiente des composantes du système d'alarme, à un mauvais entretien et à des composantes défectueuses.
- Plus de 40 % de ces alarmes sont engendrées par de la fumée légère (vapeur d'eau, fumée de cigarette ou de chauffage, poussière).
- Environ huit alarmes incendie non fondées sur dix se déclenchent entre 7 h et 20 h, lorsque les occupants sont à leur domicile. Ils peuvent donc réagir rapidement pour éviter que les pompiers se déplacent inutilement.

90 secondes pour réagir!

La majorité des systèmes d'alarme incendie disposent d'une fonction de délai qui, lorsque activée, permet à une alerte de retentir jusqu'à 90 secondes avant la transmission du signal d'alarme à un centre de télésurveillance. **Demandez à votre installateur de s'assurer qu'elle est activée.**

- Avant d'annuler l'alarme, vérifiez pour quelle raison elle s'est déclenchée : incendie réel, manipulation erronée, fumée légère, etc. Considérez toute alarme comme fondée jusqu'à preuve du contraire.

Réaction : 90 secondes pour éviter une alarme!

- Si vous êtes en présence de fumée ou d'un feu, évacuez les occupants jusqu'au point de rassemblement, puis faites le **9-1-1**. Ne retournez pas à l'intérieur sans la permission des pompiers.
- Si vous êtes certain que l'alarme est non fondée, vous disposez de **90 secondes** pour composer votre code d'accès afin d'annuler l'alarme et d'éviter sa transmission au centre de télésurveillance.
- Si votre système ne dispose pas de la fonction d'annulation, attendez une minute après le début de l'alarme que la ligne téléphonique se libère, puis appelez votre centre de télésurveillance.

N'oubliez pas que l'activation de la fonction de délai de la transmission du signal d'alarme accorde un maximum de 90 secondes aux occupants pour vérifier le bien-fondé de l'alarme et, le cas échéant, pour l'annuler en composant le code d'accès au clavier du système.

Une alarme incendie non fondée est un signal qui a causé le déplacement inutile des pompiers et qui peut :

- coûter cher à la municipalité et aux contribuables, compte tenu des effectifs qu'elle monopolise;
- être passible d'une amende dans certaines municipalités;
- monopoliser les pompiers loin des urgences véritables, pouvant ainsi compromettre la sécurité des citoyens;
- entraîner les intervenants d'urgence à exposer leur vie et celle de leurs concitoyens au danger lors de leurs déplacements.

Être consciencieux et prudent évite bien de fausses alarmes. C'est la responsabilité de chacun d'en réduire le nombre!

Conseils pour éviter les alarmes non fondées

- Faites installer les détecteurs de fumée du système d'alarme loin des sources de fumée ou de vapeur d'eau : cuisine, pièce avec foyer, salle de bain ou atelier.
- Optez pour des détecteurs photoélectriques : ils sont moins sensibles à la fumée légère et à la vapeur, responsables de plusieurs alarmes non fondées.
- Bien que l'activation de la fonction de délai soit facultative, il est fortement recommandé de la faire activer à l'intérieur d'une propriété privée. Renseignez-vous auprès de votre centre de télésurveillance ou du spécialiste qui en fait l'entretien.
- Il est fortement déconseillé de la faire activer dans les bâtiments destinés à héberger des personnes dont la capacité d'évacuation est limitée, dont les résidences privées pour aînés.

Utilisation du système d'alarme incendie

- Apprenez comment fonctionne votre système d'alarme et montrez-le aux occupants de votre demeure.
- Assurez-vous que le numéro de téléphone de votre centre de télésurveillance est inscrit sur ou près du clavier de commande du système.
- Renseignez-vous auprès de votre municipalité sur la réglementation concernant l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme incendie.

Précaution

Agissez avec précaution lorsque vous utilisez des outils qui provoquent de la fumée, soulèvent de la poussière ou dégagent de la vapeur à proximité des détecteurs de fumée, comme un pistolet chauffant, une torche à l'acétylène ou une sableuse.

Soyez consciencieux quand vous percez un mur, un plafond ou un plancher, car vous pourriez couper un fil du système d'alarme.

Pour plus d'information, rendez-vous au securitepublique.gouv.qc.ca, onglet sécurité civile et sécurité incendie.

Les feux de cuisson

Au Québec, plus du quart des incendies de bâtiments résidentiels, soit 28 %, débutent dans la cuisine.

Dans 40 % des cas, ces feux sont causés par des erreurs humaines et la majorité de ces distractions, soit 84 %, impliquent des appareils de cuisson.

Plusieurs événements malheureux comme des brûlures, des pertes matérielles et même des décès peuvent être évités par de simples gestes préventifs.

Cuisiner avec précaution

- Surveillez toujours les aliments qui cuisent. Utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron. Utilisez une friteuse thermostatique.
- Pour cuire les aliments, utilisez un récipient dont le diamètre est plus grand ou égal à l'élément chauffant sur la cuisinière. Un débordement de nourriture sur l'élément pourrait provoquer un incendie.
- Ayez un couvercle à portée de main. Si ce n'est pas celui du récipient, assurez-vous qu'il peut le couvrir en totalité.
- N'éteignez jamais un feu de cuisson avec de l'eau.
- Éteignez le feu en déposant un couvercle de dimension appropriée sur le récipient afin de couper l'alimentation en air ou avec un extincteur portatif que vous aurez appris à utiliser.

Prévenir les feux de cuisson

- Fermez les appareils de cuisson lorsque vous devez quitter la cuisine ou votre domicile.
- Ne rangez pas d'objets dans le four ni sur le dessus de la cuisinière.
- Gardez un extincteur portatif, à portée de main, à quelques mètres de la cuisinière, par exemple à l'entrée de la cuisine, et apprenez à l'utiliser.
- Conservez les articles en papier ou en plastique et les tissus loin des éléments chauffants.
- Gardez des mitaines de four, en bon état, à portée de main, mais à une certaine distance des éléments chauffants.

- Nettoyez régulièrement les appareils de cuisson et la hotte de cuisine. Une accumulation de graisse représente un danger d'incendie.
- Si vous possédez un four autonettoyant, faites le nettoyage régulièrement.
- N'utilisez pas la fonction d'auto-nettoyage si beaucoup de résidus s'est accumulé au fond du four. Ils pourraient s'enflammer car la température lors du nettoyage peut facilement s'élever à plus de 480°C (900°F).
- Nettoyez régulièrement les récipients sous les éléments électriques de la cuisinière.
- Nettoyez l'intérieur de la hotte du poêle ainsi que l'extérieur. L'accumulation de résidus graisseux peut prendre feu.

Bien lire les consignes du fabricant avant d'utiliser la fonction auto-nettoyante de votre appareil électroménager.

Attention aux brûlures

- Éloignez les enfants et les animaux des appareils de cuisson lorsqu'ils sont allumés.
- Orientez les poignées des casseroles ou des poêlons de façon à ce qu'elles ne dépassent pas de la cuisinière.
- Utilisez les mitaines pour sortir les plats du four.
- Posez les plats très chauds loin du bord du comptoir de cuisine ou de la cuisinière pour éviter qu'ils soient renversés accidentellement.
- Faites attention de ne pas trébucher lors du transport des plats chauds. Évitez les carpettes et les tapis qui n'adhèrent pas bien au plancher.
- Attention à la vapeur qui se dégage lors de la cuisson. Cette dernière pourrait vous causer de sérieuses brûlures aux bras et au visage.
- Portez des vêtements sécuritaires. Évitez les manches longues et amples qui peuvent prendre feu ainsi que les tissus facilement inflammables.

Les vêtements, surtout synthétiques, brûlent rapidement. Si vos vêtements prennent feu, arrêtez-vous, jetez-vous par terre et roulez en vous couvrant le visage. Cette action simple et efficace permet d'étouffer le feu. Informez vos enfants et vos proches, en particulier les personnes âgées, de ce conseil.

Prudence lors de l'utilisation des appareils suivants :

Réchaud à fondue

- Posez le réchaud à fondue sur une surface stable qui supporte la chaleur. Évitez les nappes et les napperons.
- Dégagez quelques centimètres autour du réchaud.

- Si vous utilisez un réchaud à fondue électrique, attachez le cordon d'alimentation à une patte de la table.
- Assurez-vous que le brûleur à combustion liquide est bien refroidi avant de le remplir. Ne jamais le faire lorsqu'il est chaud. Utilisez plutôt un second brûleur.
- Remplissez le brûleur avec le combustible recommandé. Utilisez les capsules de gel combustible seulement dans le brûleur prévu à cette fin.
- Utilisez un couvercle en métal pour éteindre le brûleur.
- Laissez brûler complètement le combustible liquide. Évitez de déplacer le brûleur qui contient encore du combustible liquide, même éteint.
- Attendez que le contenu de la casserole à fondue ait refroidi avant de la déplacer.
- Remplacez la casserole si elle présente des signes d'usure.

Un brûleur chaud, ça ne se remplit pas!.

Friteuse

- Utilisez une friteuse certifiée CSA ou ULC munie d'un thermostat. Ne jamais utiliser une casserole pour frire vos aliments.
- Lisez les instructions avant de l'utiliser et de la ranger.
- Chauffez l'huile lentement.
- Éteignez la friteuse immédiatement une fois la cuisson terminée.

Four à micro-ondes

- Ne faites pas cuire les aliments trop longtemps. Évitez d'utiliser de l'huile. Surveillez l'appareil si des plats en papier, en plastique ou en toute autre matière combustible sont placés dans le four pour cuire les aliments.
- Ne faites pas chauffer un sac de grains plus longtemps qu'il ne l'est indiqué sur l'étiquette, sinon il pourrait prendre feu. Évitez les sacs de confection artisanale.
- N'utilisez pas de papier d'aluminium et assurez-vous de retirer tout objet métallique avant de faire chauffer les aliments (ustensiles, attaches [broches]), etc.)

Poêles à raclette, plaques chauffantes, gaufriers et fours de comptoir

- Utilisez des appareils de cuisson certifiés par un organisme reconnu.
- Si l'appareil est placé sur la table de cuisine, attachez le cordon d'alimentation à une patte de la table.
- Laissez refroidir l'appareil avant de le déplacer.

Quoi faire lors d'un feu de cuisson?

Sur la cuisinière

- Ne déplacez jamais un récipient dont le contenu est en flammes.
- Éteignez le feu en plaçant un couvercle de dimension appropriée sur le récipient. Utilisez une mitaine de four pour déposer le couvercle sur le récipient, car la vapeur ou les flammes peuvent vous brûler gravement.
- Si possible, fermez les éléments chauffants, incluant ceux du four.
- Fermez la hotte de cuisine.
- Appelez les pompiers, même si le feu semble éteint. Ce dernier pourrait s'être infiltré dans le conduit de la hotte.
- Si le feu est éteint, mais qu'il y a accumulation de fumée, ouvrez les fenêtres et les portes pour aérer et évacuez votre domicile.
- Si le feu se propage, fermez vite les fenêtres et les portes si vous en avez le temps, évacuez rapidement votre domicile et appelez le 9-1-1.
- Remplacez ou faites inspecter votre cuisinière avant de la réutiliser. Faites de même s'il s'agit d'un autre appareil de cuisson.

Dans un appareil électrique comme un four de comptoir ou un four à micro-ondes :

- Annulez la commande de cuisson.
- Laissez la porte de l'appareil fermée.
- Débranchez l'appareil si le cordon d'alimentation est accessible.
- Appelez les pompiers, même si le feu semble éteint.
- Faites inspecter l'appareil avant de le réutiliser.

Si le feu de cuisson ne se propage pas, mais qu'il y a accumulation de fumée :

- Ouvrez les fenêtres et les portes pour ventiler votre résidence.
- Évacuez votre domicile, car la fumée est toxique.
- Appelez les pompiers.
- Si le feu de cuisson se propage :

Évacuez tous les occupants du bâtiment.

- Si vous en connaissez l'usage, éteignez le feu avec un extincteur portatif (voir la vidéo).
- Fermez les portes et les fenêtres en vous dirigeant vers la sortie.
- Appelez les pompiers.

SAINT-RÉMI
SAINT-RÉMI
131
INCENDIE
30

Les feux dans les terreaux et les végétaux

Depuis l'entrée en vigueur des mesures de restriction sur l'usage du tabac dans les lieux publics, on note une tendance à la hausse des incendies ayant comme source de chaleur des articles de fumeur qu'on a négligemment jetés dans des contenants destinés aux végétaux ou dans des zones de végétation. De ces incendies découlent malheureusement d'importantes pertes matérielles.

Les matériaux que l'on trouve dans les plates-bandes, les pots de fleurs, les balconnières, etc., sont généralement combustibles.

En effet, les différents terreaux présents sur le marché ne contiennent souvent que très peu de terre véritable. Plusieurs sont enrichis d'engrais chimiques ou d'autres substances combustibles qui constituent un foyer potentiel d'incendie.

Les périodes de chaleur soutenue et de sécheresse au cours de l'été augmentent considérablement le risque d'incendie puisque le sol et la végétation, asséchés, sont plus susceptibles de s'enflammer au contact d'une source de chaleur.

Ainsi, lorsqu'on se débarrasse d'un article de fumeur de façon inadéquate ou dans un endroit inapproprié, le feu couvant, peut, à tout moment, provoquer un incendie et se propager à des bâtiments.

Saviez-vous que?

Un mégot de cigarette peut se consumer durant plus de 3 heures et une flamme est susceptible d'apparaître pendant tout ce temps.

Comment éviter les feux de terreaux et de végétaux?

Débarrassez-vous des mégots de cigarette avec précaution

- Afin d'éviter tout risque d'incendie lié à une façon inadéquate de se débarrasser d'un article de fumeur, éteignez les mégots dans un cendrier conçu à cet effet, à savoir un contenant non combustible rempli de sable, d'eau, etc.

- Placez les cendriers loin de tout objet ou surface inflammable.
- Avant de vider un cendrier, assurez-vous que tous les mégots sont bien éteints en y versant un peu d'eau.
- Ne jetez jamais les cigarettes ou les allumettes directement à la poubelle.
- Lors de vos déplacements, évitez de lancer vos mégots dans la nature.

Évitez de mettre des déchets dans un cendrier. Ce dernier devrait être à usage exclusif et ne contenir que des articles de fumeur!

Jardinez de façon préventive

- Arrosez régulièrement vos plantes, haies, paillis, etc., tout en respectant la réglementation en vigueur. Gardez en tête que la terre en pot s'assèche plus rapidement que celle du jardin.
- Privilégiez les pots d'argile. Ils conservent mieux l'humidité et ne sont pas combustibles.
- Entreposez vos sacs de terre de rempotage à l'abri des chauds rayons du soleil et à l'écart de tout matériau combustible.

Travaux extérieurs

- Débarrassez-vous des résidus verts de façon adéquate et surveillez les collectes municipales.
- Avant de faire brûler les déchets végétaux, abattis et autres rebuts à ciel ouvert, informez-vous de la réglementation municipale en vigueur en matière de sécurité incendie!

Bon à savoir!

Les feux à ciel ouvert sont interdits dans plusieurs municipalités du Québec.

Votre numéro civique est-il visible???

Quelle est l'importance de bien identifier nos bâtiments?

Le numéro civique est d'une importance capitale lors d'une situation d'urgence.

Exemple :
Un membre de votre famille est victime d'un arrêt cardio-respiratoire, si la personne ne reçoit pas une défibrillation dans les huit (8) minutes suivant l'arrêt celle-ci a beaucoup moins de chance de s'en sortir. Donc, toutes les secondes sont importantes, si les services d'urgence doivent chercher le numéro civique parce qu'il est mal situé, trop petit, numéro incomplet ou pas éclairé, pour toutes ces raisons cela peut faire la différence entre un membre de votre famille décédé ou en vie. **RÉFLÉCHISSEZ!!!!!!**

En zone urbaine

Nous recommandons d'avoir un numéro civique installé en façade du bâtiment, visible de la voie publique et éclairé si possible. Les chiffres pourront avoir une hauteur de 5 pouces et de couleur contrastante du bâtiment.

En zone rurale

Il est important que les bornes 9-1-1 comme celle-ci soient dégagées et bien visibles. Si les chiffres ne sont plus apparents, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450 454-3993, poste 0.

Nous comptons sur votre collaboration afin de nous aider à vous localiser le plus rapidement possible. **« Un simple geste peut vous sauver la vie »**.

Ayez une trousse d'urgence

À la maison

Ayez en tout temps à la maison les articles suivants :

- ❑ Eau potable — deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours
- ❑ Nourriture non périssable — provision pour au moins trois jours
- ❑ Ouvre-boîte manuel
- ❑ Radio à piles — piles de rechange
- ❑ Lampe de poche — piles de rechange
- ❑ Chandelles
- ❑ Briquet ou allumettes
- ❑ Trousse de premiers soins — antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.

Pour encore plus de précaution :

- ❑ Sifflet — pour signaler votre présence aux secouristes
- ❑ Masques antipoussières — pour filtrer l'air contaminé

Ces articles essentiels permettront à vous et votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence. Ce délai de 3 jours est le temps que pourraient prendre les secours pour venir en aide aux sinistrés ou que pourraient mettre les services essentiels à se rétablir.

Articles à emporter en cas d'évacuation

En cas d'évacuation de votre domicile, par exemple lors d'une panne de courant prolongée, d'une alerte d'inondation ou d'un tremblement de terre, les articles suivants pourraient vous être très utiles :

- ❑ Médicaments
- ❑ Articles pour l'hygiène – brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique
- ❑ Vêtements de rechange
- ❑ Couvertures
- ❑ Argent
- ❑ Clés de voiture et de maison
- ❑ Pièces d'identité
- ❑ Articles pour bébés – lait maternisé, couches jetables, biberons
- ❑ Articles pour animaux domestiques – nourriture, médicaments, laisse

Conseils

Mettez à l'avance ces articles dans un sac à dos ou un bac.

Si vous êtes une personne à mobilité réduite, n'oubliez pas votre canne, marchette ou fauteuil roulant.

Bijouterie
Sylvain Houle
Horloger • Bijoutier
Service, satisfaction depuis 1912
• Nous achetons l'or
www.bijouteriehoule.ca
450 454-2202 Sylvain & Vincent Houle
847, rue Notre-Dame, Saint-Rémi

JARDINS
Vinet
668, rang St-Paul
St-Rémi (Québec)
J0L 2L0
682, rang St-Paul
St-Rémi (Québec)
J0L 2L0
Tél. / Fax. : 450 454-7738

ABS
Contrôle des matériaux, métallurgie,
géo-environnement, géophysique,
science du bâtiment.
www.groupeabs.com

NAPA PIÈCES D'AUTO
Blouin & Roy inc.
Johanne Thériault, prop.
Jeans-Yves St-Louis, prop.
450 454-7595
103, Lachapelle Est, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0

FERME GUY LEFRANÇOIS & FILS INC
PRODUCTEUR MARAÎCHER
VEGETABLE PRODUCER
JARDINIERS
486, RANG STE-THÉRÈSE, ST-RÉMI
fermeguylefrancois@gmail.com
Tél. : 450 454-2963 • Téléc. : 450 454-5717

www.agrocentre.qc.ca
AGRO CENTRE
FERTIBEC INC.
450 454-5155
20, rue de l'Industrie, C.P. 3640, St-Rémi

LES SERRES
Riel INC.
450 454-9425 Claude et Monique Riel, prop.
1851, RUE NOTRE-DAME, ST-RÉMI

TRANSPORT
Gérald Laplante
399 Saint-Paul, Saint-Rémi
Tél. : 450 454-2827 • Téléc. : 450 454-7928
Cell. : 514 754-2827

Trousse d'urgence pour votre automobile

Pour affronter l'hiver ou en cas de panne ou d'accident, vous trouverez utile d'avoir les articles suivants dans votre automobile :

- ❑ Pelle, grattoir et balai à neige
- ❑ Sable ou sel
- ❑ Bandes de traction
- ❑ Lampe de poche et piles de rechange
- ❑ Trousse et manuel de premiers soins, ciseaux pour couper les ceintures de sécurité
- ❑ Fusées éclairantes ou lanterne d'avertissement
- ❑ Bouteilles d'eau et aliments non périssables
- ❑ Câbles de survoltage
- ❑ Allumettes et bougies dans une boîte de métal ou un sac de plastique - utiles pour se réchauffer, réchauffer une boisson ou s'éclairer
- ❑ Couvertures
- ❑ Vêtements chauds et bottes de rechange
- ❑ Cartes routières
- ❑ Pièces de 25 cents (au moins 2) ou une carte d'appel — si vous n'avez pas de cellulaire
- ❑ Constat amiable — commandez votre exemplaire auprès du Groupement des assureurs automobiles au **514 288-4321** ou au **1 877 288-4321** (sans frais) ou au **www.infoassurance.ca**, section Documents

Trousses préemballées

Vous pouvez vous procurer des trousses préassemblées auprès des organisations suivantes :

- la Croix-Rouge canadienne
- l'Armée du Salut
- l'Ambulance Saint-Jean
- vos commerçants locaux

SAINT-REMI
911

8 comportements **sécuritaires** à bien connaître

Dessinez votre plan d'évacuation

- Dessinez le plan d'évacuation de votre maison en faisant participer vos enfants et tous autres occupants.
- Si vous êtes locataire, prenez connaissance de la procédure d'évacuation prévue par votre propriétaire. S'il n'y en a pas, avisez-le de l'importance d'en prévoir un.

Indiquez les éléments suivants sur votre plan

- Pour chaque pièce, deux sorties accessibles, si possible, comme une porte et une fenêtre.
- L'emplacement de tous les avertisseurs de fumée.
- L'emplacement des extincteurs portatifs.
- En pointillé, tous les trajets à partir de chaque pièce pour vous rendre dehors.
- Le point de rassemblement à l'extérieur généralement à l'avant de votre maison ou de votre immeuble.

Prévoyez aussi

- Comment évacuer des jeunes enfants et, s'il y a lieu, les personnes agées ou handicapées.
- Comment joindre le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre maison, par exemple en vous rendant chez un voisin.

Assurez-vous que

- Les sorties indiquées sur votre plan (portes, fenêtres, corridors, balcons, galeries ou cages d'escalier) sont dégagées en tout temps. Portez une attention spéciale :
  - aux objets encombrants dans les sorties, comme les jouets, le vélo et le barbecue;
  - à l'accumulation de neige qui peut obstruer certaines sorties.
- Les fenêtres qui peuvent servir de sorties :
  - ne sont pas obstruées, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur;
  - sont déneigées et déglacées en hiver;
  - sont à une hauteur accessible pour un jeune enfant et que celui-ci connait la façon de les ouvrir;
  - sont équipées d'un moyen sécuritaire pour atteindre le sol à partir d'un étage supérieur, comme une échelle de secours.

Vos sorties doivent être accessibles en tout temps!

Avertis, Prêts Sortez!

Au son de l'avertisseur de fumée:

- Alertez sans délais les enfants et les autres occupants,
- Sortez de la maison sans perdre de temps,
- Rendez-vous au point de rassemblement et vérifiez que personne ne manque à l'appel,
- Appelez le **9-1-1** et attendez les pompiers au point de rassemblement,
- Ne retournez jamais à l'intérieur, même pour sauver une personne, un animal, ou pour récupérer vos effets personels. Les pompiers sont équipés pour ça.

Saviez-vous que les décès dans les incendies arrivent surtout la nuit pendant que tout le monde dort!

Mais

- Si la porte de la pièce où vous vous trouvez est chaude au toucher :
  - Ne l'ouvrez pas;
  - Bloquez le passage de la fumée au pied de la porte avec un linge ou un vêtement;
  - Signalez votre présence à la fenêtre.
- S'il y a beaucoup de fumée :
  - Marchez à quatre pattes pour respirer le moins possible de fumée toxique et mieux voir où vous allez.
  - Dirigez-vous rapidement vers la sortie la plus proche.

Souvenez-vous que lors d'un incendie, chaque seconde compte.

Exercez-vous!

Note

Du matériel d'éducation en prévention des incendies pour les jeunes est disponible sur le site internet de la Sécurité civile **www.securitepublique.gouv.qc.ca**, section «Sécurité incendie».

Soyez branché sur votre sécurité!

Électricité

Conseils pratiques pour votre installation ou vos appareils électriques

Mauvaise utilisation + mauvaise installation = danger d'incendie!

Les incendies liés à l'électricité sont souvent évitables. Pourquoi prendre des risques avec une rallonge surchargée ou une installation électrique mal entretenue?

Le saviez-vous?

Le tiers des causes connues des incendies relèvent de l'installation mécanique ou électrique. Les incendies peuvent être dus à l'usure, à une mauvaise utilisation ou à la non-conformité de l'installation.

Branchez sans danger!

Les cordons de rallonge, les fils et les câbles

- Utilisez la rallonge électrique de façon occasionnelle, pour de courtes périodes. Pour une utilisation permanente ou pour une longue période (tous les hivers, par exemple), faites faire des travaux d'électricité par un maître électricien.
- Ne dénudez jamais les fils électriques.
- Ne camouflez jamais une rallonge sous un tapis.
- N'utilisez jamais un appareil ou une rallonge dont le cordon d'alimentation est endommagé, craquelé ou qui dégage une chaleur excessive.
- Ne fixez pas un fil électrique ou une rallonge avec des clous ou toute autre fixation inadéquate. Utilisez des attaches conçues à cette fin.
- Assurez-vous de la stabilité de vos appareils électriques de manière à éviter qu'ils chutent ou basculent et se retrouvent suspendus par leur cordon.
- Évitez de passer une rallonge par une porte ou une fenêtre.

Les fiches et les prises de courant

- Ne coupez jamais la broche ronde conçue pour la mise à la terre et située sous les deux lames standards de la fiche, car elle est nécessaire pour votre sécurité si l'appareil devient sous tension.
- Assurez-vous que le cordon d'alimentation électrique n'est pas coincé ou écrasé.
- Réservez les prises multiples aux appareils à faible consommation comme les lampes de tables, les radios ou les réveille-matin.
- Vérifiez annuellement le bon fonctionnement d'une prise électrique extérieure en appuyant sur le bouton « test » situé sur le disjoncteur ou la prise elle-même.

Si une prise multiple est nécessaire en permanence, faites installer des prises additionnelles par un maître électricien.

Ne tombez pas dans le panneau!

Dégagement

- Assurez-vous que le panneau électrique ou tout autre équipement de branchement est accessible en tout temps. Laissez une distance de dégagement d'un mètre.

Remplacement d'un fusible ou réenclenchement d'un disjoncteur

- Le panneau électrique contient des fusibles ou des disjoncteurs nécessaires à votre sécurité, car ceux-ci interviennent en cas de surcharge et peuvent prévenir un incendie.
- Lorsqu'un fusible saute ou qu'un disjoncteur se déclenche, c'est souvent parce qu'il y a surcharge : trop d'appareils sont branchés sur la même prise. Dans ce cas, débranchez des appareils.
- Si vous remplacez un fusible, utilisez toujours un fusible ayant les mêmes caractéristiques (type, nombre d'ampères).

Lorsque vous emménagez dans une nouvelle résidence, n'hésitez pas à faire vérifier l'installation électrique par un maître électricien.

Éclairez-vous en toute sécurité...

À l'intérieur comme à l'extérieur!

- Gardez les tentures, les vêtements et tout objet inflammable loin des lampes à halogène. Celles qu'on utilise dans les luminaires sur pied (torchères), parce qu'elles sont très puissantes, deviennent particulièrement brûlantes.
- Ne déposez rien sur l'abat-jour d'un luminaire. La chaleur dégagée par l'ampoule de la lampe (jusqu'à 200°C) peut enflammer les tissus, papiers, etc.
- Ne dépassez pas la puissance nominale des ampoules (exprimée en watts) indiquée sur le luminaire.
- Faites installer, à l'extérieur, un luminaire à l'épreuve des intempéries.
- Aussitôt la période des fêtes terminée, rangez les lumières de Noël. À la belle saison, la chaleur et les rayons ultraviolets peuvent attaquer l'isolant des conducteurs, ce qui pourrait à la longue provoquer un incendie.

Chauffez en toute sûreté

Les plinthes électriques

- Dégagez les rideaux, les tentures et les meubles des plinthes électriques. Suivez les recommandations des fabricants des appareils.
- Inspectez périodiquement l'intérieur des plinthes et retirez-en tout objet (papier, petits jouets, etc.) qui aurait pu s'y glisser.

Les chaufferettes portatives d'appoint

- Placez la chaufferette loin des meubles, des rideaux et des autres tissus et matériaux combustibles.

- Évitez de placer la chaufferette à un endroit où elle pourrait nuire à la circulation et se renverser. Assurez-vous qu'elle possède un dispositif de sécurité intégré qui l'arrête automatiquement si elle se renverse ou surchauffe.
- Branchez la chaufferette directement dans une prise de courant. N'utilisez pas de cordon de rallonge.
- N'utilisez pas de chaufferette portative de façon continue; faites installer un système de chauffage permanent conforme par une personne qualifiée.

En cas de panne de courant en hiver

Les pannes d'électricité sont normalement de courte durée. Si elles se prolongent quelques jours, surtout en hiver, les inconvénients sont plus graves, notamment pour votre santé et votre sécurité.

SE PRÉPARER à une panne de courant

Gardez chez vous dans un endroit sûr :

- Une lampe de poche et des piles de rechange;
- Une radio à piles;
- Des chandelles ou une lampe à l'huile et le combustible recommandé;
- Un réchaud à fondue et le combustible recommandé;
- Un briquet et/ou des allumettes.

Si vous possédez un poêle à bois ou un foyer, approvisionnez-vous en combustible.

Installez un avertisseur de monoxyde de carbone et vérifiez régulièrement son bon fonctionnement.

PENDANT la panne

- Écoutez les nouvelles à la radio.
- Baissez les thermostats au minimum.
- Débranchez tous les appareils électriques et électroniques, sauf une lampe par étage, afin d'éviter une surtension des appareils au retour de courant.

- N'ouvrez pas inutilement la porte du réfrigérateur ou du congélateur. Les aliments se conserveront ainsi durant 24 à 48 heures.
- Sauf avis contraire de votre municipalité, laissez couler un filet d'eau et actionnez la chasse d'eau à quelques reprises dans la journée afin de prévenir le gel des tuyaux.
- Si vous disposez d'un appareil de chauffage auxiliaire, allumez-le avant que votre domicile soit trop froid. Si vous devez le raccorder au conduit de cheminée utilisé pour l'appareil de chauffage habituel, fermez-le avant d'effectuer le raccordement.

Prenez garde…

N'utilisez jamais à l'intérieur des appareils de chauffage, d'éclairage ou des poêles conçus pour l'extérieur ou pour le camping comme les barbecues au charbon de bois ou au propane, les chaufferettes de camping ou les poêles au propane. Ces appareils augmentent le risque d'incendie et dégagent du monoxyde de carbone, un gaz inodore, incolore et mortel.

Si vous utilisez une génératrice, observez les règles de sécurité suivantes :

- Suivez les instructions du fabricant.
- Fermez l'interrupteur principal de courant avant de débrancher la génératrice.
- Installez-la à l'extérieur, sur une base surélevée et non par terre, en l'abritant des intempéries.
- Vérifiez que les câbles ne touchent pas l'eau et que les pinces de débranchement sont fixées aux bornes de la boite à fusibles. Dans le doute, consultez votre fournisseur et faites un essai avant une panne.
- Assurez-vous que les gaz d'échappement ne reviennent pas dans votre domicile par une fenêtre ou un soupirail.
- Respectez la capacité de courant de l'appareil.
- Arrêtez la génératrice et laissez-la refroidir avant de refaire le plein.

Si la PANNE SE PROLONGE quelques jours

- Quittez votre domicile s'il y fait trop froid. Si vous ne savez pas où aller, communiquez avec votre municipalité. N'oubliez pas d'emporter votre trousse d'urgence (voir l'article «Ayez une trousse d'urgence»).
- Avant de partir : fermez l'entrée d'eau et vidangez la tuyauterie. Mettez de l'antigel dans les toilettes et les renvois d'éviers et de lavabos. Coupez l'entrée principale d'électricité et de gaz.

D.D. Distribution
Votre service essentiel

Importateur -Grossiste

Huiles - Graisses - Filtres - Équipements
Boyaux et Raccords Hydrauliques
Unités de Lavage Haute Pression
Produits et accessoires connexes

69, Boul. St-Rémi, St-Rémi, QC., J0L 2L0
450-454-3978 / 1-877-440-1877 / **www.TurboXL.com**

TURBO XL

Toujours là pour vous

SIÈGE SOCIAL
296, voie de desserte
de la route 132
Saint-Constant (Québec) J5A 2C9

Centre de services Saint-Rémi
810, rue Notre-Dame
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0

450 632-2820

desjardins.com/
caissedesmoissons-et-de-roussillon

facebook.com/
caisseMoissonsRoussillon

Desjardins
Caisse des Moissons-et-de-Roussillon

L'HOMME DE GRIFFINTOWN

La nouvelle trilogie de science-fiction qui débute au Québec.

Disponible partout en librairie et sur Internet

Nuit Blanche, magazine littéraire : "Captivant, original et passionnant!"

L'HOMME DE GRIFFINTOWN

La nouvelle trilogie de science-fiction qui débute au Québec.

Disponible partout en librairie et sur Internet

Nuit Blanche, magazine littéraire : "Captivant, original et passionnant!"

Attention à l'intoxication alimentaire

Vérifiez la fraîcheur des aliments du réfrigérateur et du congélateur :

- Jetez les aliments périssables (produits laitiers, viandes, volailles, poissons, œufs, etc) exposés à une température de plus de 4°C pendant plus de deux heures.
- Jetez les aliments qui présentent des signes de détérioration tels que des moisissures ou des mauvaises odeurs.
- Ne recongelez jamais les aliments décongelés. Les aliments partiellement décongelés (présence de givre sur la surface de l'emballage) peuvent être remis au congélateur.

La plupart des contrats d'assurance habitation prévoient une couverture spéciale en cas de perte des aliments gardés au congélateur.

Autres conseils d'usage avec toutes les installations électriques

- Faites remplacer toute installation électrique endommagée.
- N'appliquez aucune peinture ou autre produit sur votre installation ou vos appareils électriques.
- Faites remplacer les plaques murales des prises de courant et des interrupteurs si elles sont endommagées.

Utilisez toujours des appareils électriques portant le sceau d'un organisme de certification accrédité par le Conseil canadien des normes.

Pour obtenir la liste à jour de ces organismes, consultez le site de la Régie du bâtiment à **rbq.gouv.qc.ca.**

Pour plus d'information, rendez-vous au

securitepublique.gouv.qc.ca

Aide à la tâche

Réanimation cardiorespiratoire chez l'adulte inconscient

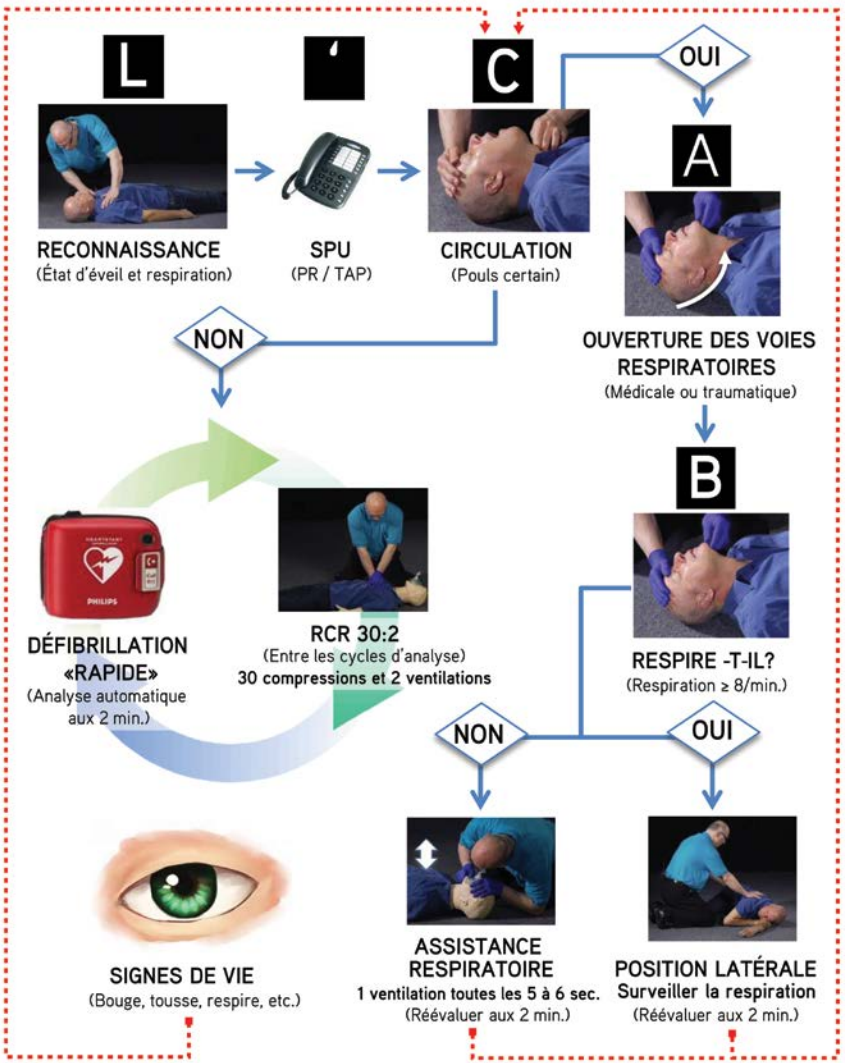

Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie
Québec

2013-05-14_DEA_SQ_Dispensateur de soins_cc

Aide à la tâche

Réanimation cardiorespiratoire chez l'enfant inconscient

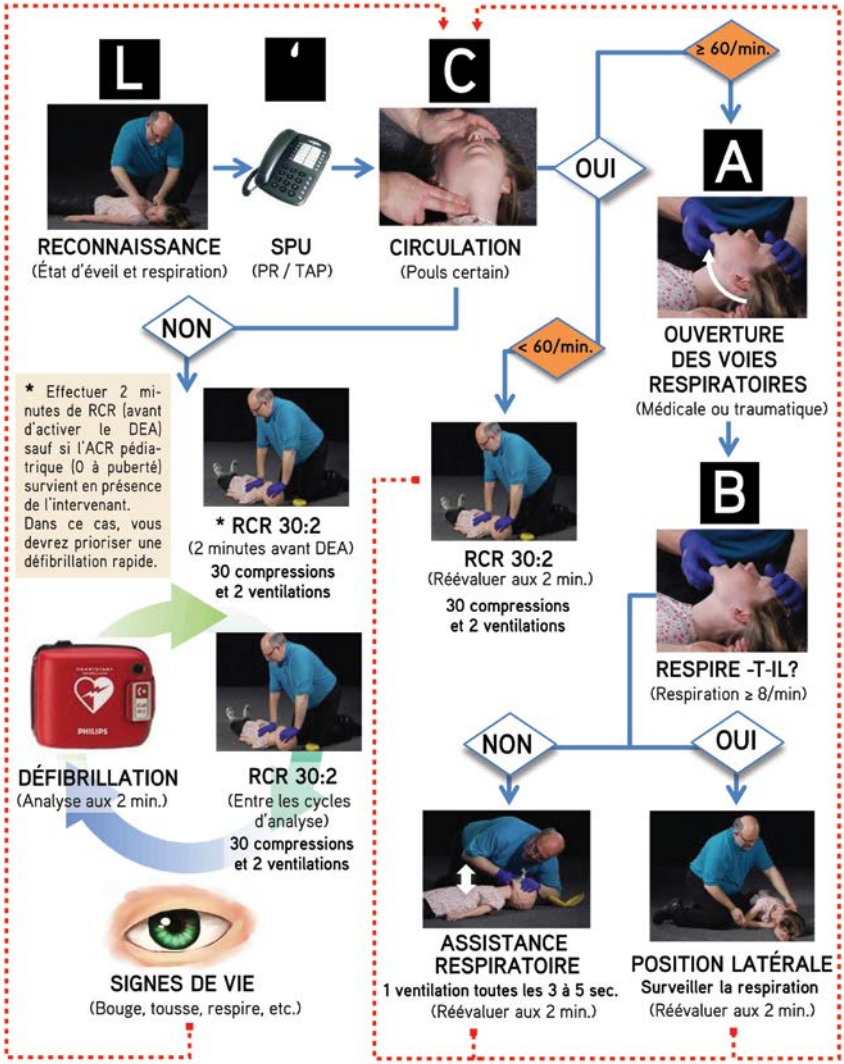

Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie
Québec

2013-05-14_DEA_SQ_Dispensateur de soins_cc

629

Aide à la tâche

Réanimation cardiorespiratoire chez le nourrisson inconscient

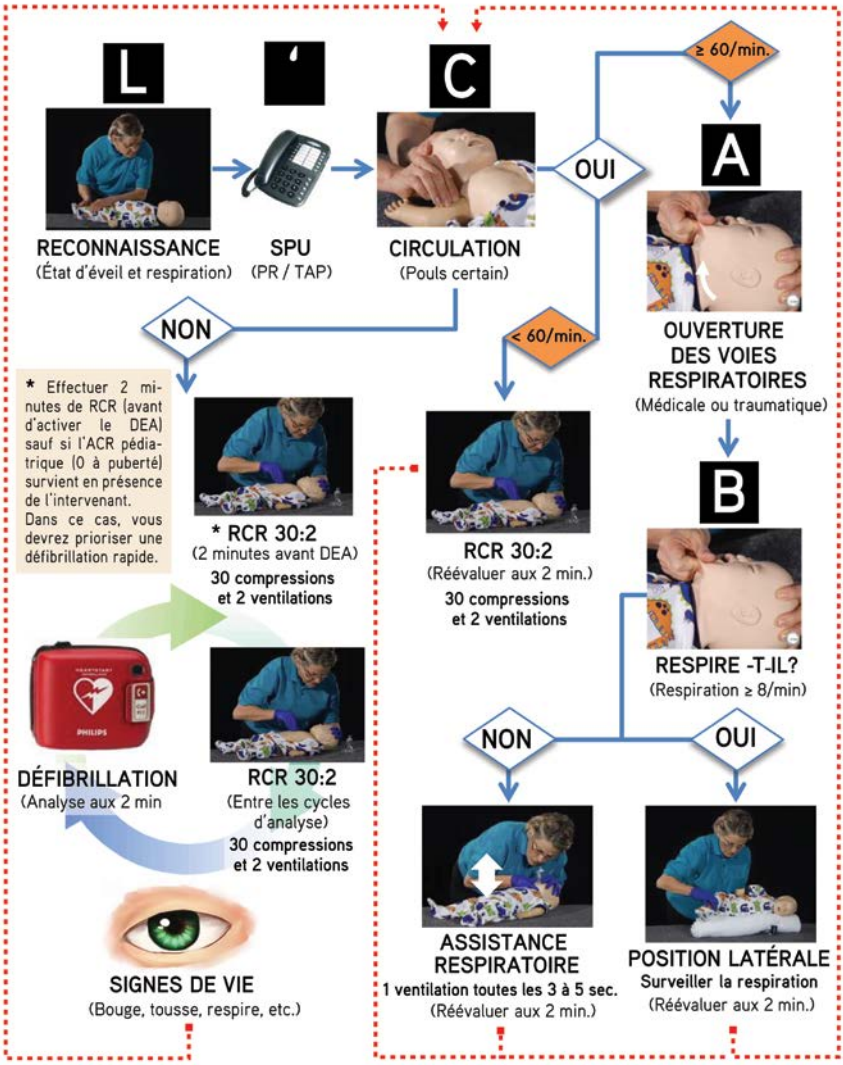

Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie
Québec

2013-05-14_DEA_SQ_Dispensateur de soins_cc

Le monoxyde de carbone TUE!

Protégez-vous

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique responsable de plusieurs intoxications chaque année.

L'intoxication au monoxyde de carbone peut entraîner des séquelles irréversibles ou la mort.

Contrairement à de nombreux gaz, le monoxyde de carbone est invisible et inodore. Il n'irrite pas non plus les yeux ou les voies respiratoires.

Seul un avertisseur de monoxyde de carbone peut vous alerter de sa présence.

Protégez-vous!

D'où vient le monoxyde de carbone?

Les appareils et véhicules qui brûlent un combustible, tel que l'essence, le diesel, le bois, le propane, le gaz naturel, le mazout (huile à chauffage), le naphte, le kérosène ou le charbon, peuvent produire du monoxyde de carbone. Lorsque ces véhicules et ces appareils fonctionnent mal, sont mal utilisés (dans un endroit insuffisamment ventilé) ou sont mal entretenus, la quantité de monoxyde de carbone produite peut être dangereuse pour la vie ou la santé.

Voici quelques exemples d'appareils et véhicules à combustible :

- Tout système de chauffage non électrique : fournaise, chaufferette, poêle, foyer;
- Des véhicules motorisés : voiture, moto, quatre-roues, motoneige, etc.;
- Des génératrices;
- De petits outils à moteur : scie à chaîne, compresseur, tondeuse, souffleuse, etc.;

- Des électroménagers au gaz ou au propane : cuisinière, réfrigérateur, sécheuse, chauffe-eau;
- Des appareils de plein-air : barbecue, lampe, réchaud, etc.

Qu'est-ce qu'une intoxication au monoxyde de carbone?

Lorsqu'il est respiré en grande quantité, le monoxyde de carbone remplace l'oxygène dans le sang, ce qui empêche les organes et les tissus du corps de fonctionner normalement. Les principaux systèmes atteints sont le système cardiovasculaire et le système nerveux.

La gravité d'une intoxication dépend de plusieurs éléments :

- La concentration de monoxyde de carbone dans l'air;
- Le temps d'exposition;
- La sensibilité de la personne aux effets de ce gaz et son état de santé en général.

Comment reconnaître les signes et symptômes d'une intoxication?

Une intoxication légère ou modérée provoque des symptômes ressemblant, surtout chez l'enfant, à ceux d'une grippe ou d'une gastroentérite, tels que des nausées, un mal de tête et de la fatigue. Une intoxication plus grave conduit à une perte de conscience et éventuellement la mort en quelques minutes seulement.

Une intoxication au monoxyde de carbone se produit plus rapidement chez certaines personnes, dont :

- Les femmes enceintes et leur fœtus;
- Les nouveaux-nés et les enfants;
- Les personnes âgées;
- Les personnes souffrant de problèmes pulmonaires, respiratoires ou cardiovasculaire;
- Les personnes anémiques;
- Les fumeurs;
- Les personnes pratiquant une activité intense dans un milieu contaminé au monoxyde de carbone et mal ventilé.

Le saviez-vous?

Les personnes endormies ou ayant consommé de l'alcool risquent de décéder par empoisonnement au monoxyde de carbone avant même d'en ressentir les symptômes. Évitez cette situation en installant un avertisseur de monoxyde de carbone dans votre maison, près des chambres à coucher.

Êtes-vous à risque d'une intoxication au monoxyde de carbone?

Si au moins une de ces situations vous concerne, vous êtes à risque!

- Il m'arrive de faire fonctionner le moteur de ma voiture dans mon garage ou mon abri d'auto.
- En hiver, je démarre souvent ma voiture avant de la déneiger et de pelleter la neige qui s'est accumulée autour.
- En cas de panne électrique, j'utilise mon four à gaz pour chauffer et mes accessoires de camping au propane pour cuisiner.
- Pour prolonger l'été, j'utilise parfois un barbecue à l'intérieur de ma maison, de ma roulotte ou de mon abri d'auto.
- Je démarre parfois la tondeuse dans le cabanon.
- J'oublie souvent de faire ramoner la cheminée de mon poêle à bois ou de mon foyer.
- J'aime faire des excursions en quatre-roues avec mes enfants, qui, eux, sont assis dans la carriole.
- J'ai une fournaise au gaz (ou au mazout) pour chauffage.
- En arrivant au camping, j'installe ma génératrice à côté du motorisé.

Le saviez-vous?

Le meilleur moyen de vous protéger du monoxyde de carbone est de vous assurer périodiquement du bon état de vos appareils fonctionnant au combustible et de respecter les règles d'entretien et de sécurité données dans les manuels d'utilisation. Faites toujours appel à du personnel qualifié. Pour votre appareil de chauffage, suivez les recommandations du guide de vérification du système de chauffage, qui se trouve à l'adresse suivante : **www.msss.gouv.qc.ca/monoxyde-de-carbone**.

UNITÉ DE DÉSINCARCÉRATION
Saint-Rémi
29
29-018

Comment vous protéger du monoxyde de carbone?

Ne laissez jamais fonctionner un véhicule à moteur dans un garage ou un abri temporaire, même si la porte de ce garage ou de cet abri est ouverte. Même un fonctionnement intermittent peut causer un risque important pour la santé.

L'hiver, avant de mettre le moteur de votre voiture en marche, enlevez la neige qui s'est accumulée autour en prenant soin de bien dégager le tuyau d'échappement.

Vous ne devriez jamais utiliser un four au gaz en guise d'appareil de chauffage, et ce, même pour une courte période. Les appareils au propane destinés à l'utilisation extérieure (matériel de plein-air) ne sont pas conçus pour être utilisés à l'intérieur.

Un barbecue n'est pas conçu pour être utilisé à l'intérieur ou dans un endroit clos ou mal ventilé.

Ne faites jamais fonctionner dans un espace clos ou mal ventilé des appareils à moteur, et ce, même pour une courte période de temps (ex. : démarrages successifs de quelques secondes pour tester le fonctionnement d'un appareil en réparation).

Une cheminée devrait être ramonée chaque année au printemps ou à l'automne. Assurez-vous que votre cheminée n'est pas obstruée par des nids d'oiseaux, d'autres débris ou une accumulation de neige ou de glace.

Contrairement aux motoneiges, le tuyau d'échappement du quatre-roues est situé à l'arrière, et les gaz risquent de causer une intoxication chez les personnes prenant place dans la carriole.

Tout système de chauffage au combustible devrait être vérifié et entretenu par un technicien compétent sur une base régulière, préférablement à l'automne avant la saison d'utilisation intensive.

Installez votre génératrice à l'extérieur et loin des entrées d'air (fenêtre, porte, système de ventilation). Ainsi, vous éviterez que le monoxyde de carbone s'infiltre et contamine l'air intérieur d'autres lieux.

L'avertisseur de monoxyde de carbone

L'avertisseur de monoxyde de carbone est conçu pour déclencher une alarme avant que la concentration de monoxyde de carbone dans l'air intérieur soit dangereuse pour la vie ou la santé. Ainsi, les personnes exposées à ce gaz peuvent se protéger à temps.

L'avertisseur de monoxyde de carbone est le seul moyen existant qui alerte de la présence de monoxyde de carbone dans une résidence.

Vous pouvez vous procurer un avertisseur de monoxyde de carbone dans les quincailleries et les grandes surfaces. Les modèles proposés peuvent être simples (avertisseur de monoxyde de carbone) ou combinés (avertisseurs de monoxyde de carbone et de fumée ou avertisseurs de monoxyde de carbone et de gaz naturel et propane). Les prix varient généralement de 25$ à 70$

Un avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone.

Votre avertisseur de monoxyde de carbone doit présenter les caractéristiques suivantes :

- Un logo de certification;
- Une pile qui assure le fonctionnement de l'avertisseur en cas de panne électrique;
- Un avertisseur de pile faible;
- Un signal lumineux qui indique le bon fonctionnement de l'avertisseur;
- Un signal d'alarme lumineux et un signal d'alarme sonore si l'appareil détecte des quantités importantes de monoxyde de carbone;
- Un bouton test pour vérifier le bon fonctionnement de l'appareil;
- Un afficheur numérique de concentration de monoxyde de carbone, si votre résidence a une source permanente de monoxyde de carbone (ex. : appareil de chauffage à combustible).

Le saviez-vous?

Même si une résidence est pourvue d'un avertisseur de monoxyde de carbone, les appareils à combustible qui s'y trouvent doivent être entretenus et utilisés de façon adéquate. L'avertisseur de monoxyde de carbone doit être considéré comme un outil de protection additionnel efficace pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone et les décès.

Par rapport au logo de certification, assurez-vous de trouver sur l'avertisseur ou son emballage l'un des trois logos suivants :

Le logo de l'association canadienne de normalisation (**CSA**) avec la mention **CSA 6.19-01**.

Le logo de la **CSA** montrant que l'avertisseur répond aux exigences de sécurité électrique (choc et incendie).

Le logo des laboratoires des assureurs du Canada **(ulc)**. Vous pouvez également trouver ce logo avec la mention **ul2034** sur certains avertisseurs de marques américaines.

Danger explosifs!

La seule circonstance où du monoxyde de carbone est produit sans qu'il y ait de combustion, c'est lors de travaux d'excavation à l'explosif. Si de tels travaux sont réalisés près de chez vous, le monoxyde de carbone risquera de s'infiltrer dans votre résidence par la partie souterraine, de jour comme de nuit, même plusieurs jours après les travaux.

Pour éviter une intoxication au monoxyde de carbone lors de travaux d'excavation à l'explosif :

- Ayez un avertisseur de monoxyde de carbone fonctionnel placé au sous-sol de votre domicile. Assurez-vous d'entendre l'alarme de n'importe quelle pièce de votre domicile lors d'un test préalable.
- Ventilez bien votre maison (deux fenêtres ouvertes pour créer un courant d'air) le jour des travaux d'excavation à l'explosif. Si vous avez un échangeur d'air, il devra être en mode échange d'air et en fonctionnement continu à un régime maximum pour au moins 48 heures.

Son installation

Installez votre avertisseur de monoxyde de carbone près des chambres à coucher afin d'entendre l'alarme dans votre sommeil.

Il est préférable d'installer un avertisseur à chaque étage de la maison et au sous-sol si nécessaire (présence d'une source de monoxyde de carbone) ainsi que près de la porte donnant accès au garage.

Vous pouvez aussi installer un avertisseur dans d'autres lieux d'utilisation ou de mise en marche d'appareils, de petits outils ou de véhicules à combustible : l'atelier, le cabanon, le chalet et la roulotte.

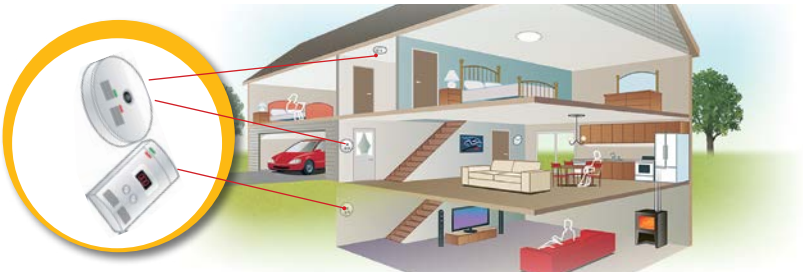

Évitez toutefois les emplacements suivants :

- À l'intérieur du garage. Les avertisseurs de monoxyde de carbone actuellement offerts sur le marché sont trop sensibles et les concentrations de monoxyde de carbone augmentent trop rapidement dans un garage, même si la porte de celui-ci est ouverte.
- Dans une pièce non aérée où sont entreposés des produits chimiques (solvant à peinture, décapant, chlore) qui pourraient endommager l'avertisseur.

Le saviez-vous?

Votre municipalité peut avoir des exigences relativement à l'installation d'un avertisseur de monoxyde de carbone en milieu résidentiel. Renseignez-vous auprès de votre municipalité.

Son entretien

Lisez bien le manuel d'utilisation de votre avertisseur de monoxyde de carbone pour connaître les règles de son entretien.

Généralement, les fabricants conseillent de :

- Nettoyer les avertisseurs de monoxyde de carbone tous les six mois. Il s'agit de passer doucement l'aspirateur, muni d'une brosse souple, dans les orifices du détecteur. Il ne faut pas toucher les capteurs avec l'embout en plastique de l'aspirateur;
- Vérifier régulièrement l'alimentation électrique ou la pile en mettant l'appareil à l'essai une fois par mois;
- Remplacer la pile de l'avertisseur au changement d'heure, au printemps et à l'automne.

Les avertisseurs ont une durée de vie limitée et peuvent alors ne plus fonctionner convenablement en présence du gaz. Certains avertisseurs actuellement en vente sur le marché québécois possèdent une garantie de cinq ans et une date de remplacement, suggérée par le fabricant, de sept ans après l'installation.

Pour votre sécurité, respectez les dates de changement de pile et de remplacement de l'avertisseur.

Le déclenchement de l'alarme

Lorsque l'avertisseur sonne, même par intermittence, il s'agit d'une urgence. Cela signifie que du monoxyde de carbone est en quantité suffisante pour poser un risque d'intoxication.

Des gestes à poser en cas d'urgence

Il s'agit d'une urgence quand :

- L'avertisseur de monoxyde de carbone sonne, même par intermittence;
- Des personnes présentent des signes ou symptômes d'intoxication : maux de tête, nausées, étourdissements, faiblesse ou chute inattendue, évanouissement;
- En présence de signes ou symptômes, évacuez immédiatement les lieux et demandez une assistance médicale.
- En l'absence de signes ou symptômes, fermez l'alimentation en combustible, ouvrez les portes et fenêtres, puis évacuez les lieux.

Composez le 9-1-1 ou appelez le centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060.

Ne retournez pas à l'intérieur sans l'autorisation d'un pompier et des autorités de santé publique, même pour quelques minutes.

Pour obtenir plus d'information, visitez le
www.msss.gouv.qc.ca/monoxyde-de-carbone

Québec

Choisir, installer et vérifier ses avertisseurs de fumée

Quel avertisseur choisir?

À pile

- Préféré un avertisseur à pile longue durée.

Électrique

- Préféré un modèle avec une pile d'appoint en cas de panne de courant.
- Des avertisseurs **interconnectés** font gagner de précieuses secondes au moment d'évacuer. Peu importe où se trouve le feu, ils sonnent tous en même temps!

L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone **(CO)** – un gaz mortel. Si votre domicile dispose d'appareils fixes à combustion (ex. : poêle à bois, fournaise au mazout) ou d'un garage adjacent, procurez-vous les deux types d'avertisseurs ou un avertisseur qui détecte à la fois fumée et monoxyde de carbone.

Recherchez ces logos!

Avertisseur de fumée

Avertisseur de monoxyde de carbone

Ces logos garantissent que vos avertisseurs répondent aux toutes dernières normes de sécurité canadiennes.

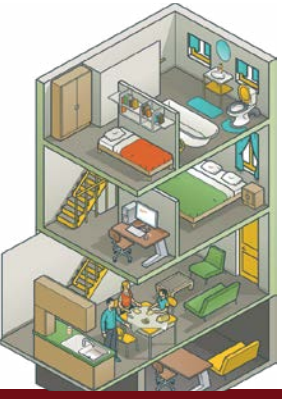

Où les installer ?

- Installez des avertisseurs de fumée dans chaque chambre et à chaque étage de la maison (corridors et aires communes), y compris au sous-sol.
- Placez vos avertisseurs loin des appareils de cuisson, des bouches d'aération ou des salles de bain.

Pour les personnes malentendantes, installez des avertisseurs de fumée avec une lumière stroboscopique. Il existe aussi des appareils d'alarme à vibration destinés à être placés sous l'oreiller ou le lit.

Ils ne sont pas éternels...

Comment les vérifier ?

Une fois par mois

- Vérifier la pile en appuyant sur le bouton d'essai; un signal sonore doit se faire entendre. Si ce signal est muet, changez la pile ou remplacez votre avertisseur s'il est défectueux.

Une fois par année

- Qu'il soit à pile ou électrique, vérifiez la capacité de votre avertisseur à détecter la fumée en éteignant une chandelle près de lui. S'il ne sonne pas, remplacez-le.

La plupart des compagnies qui offrent un service d'avertisseurs reliés à une centrale font l'entretien et la vérification annuelle sur demande. **Informez-vous!**

- Un avertisseur de fumée a une durée de vie de **10 ans.**
- Un avertisseur de monoxyde de carbone a une durée de vie de **5 à 10 ans** à partir de son activation. Consultez les directives du fabricant.

Vérifiez la date de fabrication de vos avertisseurs de fumée; si cette date est absente, remplacez-les dès aujourd'hui !

Attention !

- Ne retirez jamais la pile d'un avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche sourdine de l'appareil.
- N'appliquez jamais de peinture sur l'avertisseur de fumée. S'il est peint remplacez-le.

Un avertisseur qui fonctionne, ça sonne!

Pas d'avertisseur c'est mortel!

Actions à poser → immédiatement après l'incendie

Propriétaire

- Téléphoner à votre assureur.
- Joindre un expert en sinistre.
- Mettre à l'abri tous vos biens en obtenant préalablement l'accord d'un représentant du Service de sécurité incendie.
- Trouver un endroit où loger.
- Communiquer avec vos proches et amis.
- Laisser vos coordonnées à un représentant du Service sécurité incendie ou à la Croix-Rouge canadienne.

Locataire

- Téléphoner à votre assureur.
- Mettre à l'abri tous vos biens en obtenant préalablement l'accord d'un représentant du Service sécurité incendie.
- Trouver un endroit où loger.
- Communiquer avec vos proches et amis.
- Informer le propriétaire ou son représentant qu'un incendie a eu lieu et fournir les coordonnées de l'endroit où vous serez temporairement hébergé.

Vous devez informer, dans les plus brefs délais, votre compagnie d'assurance. Celle-ci dépêchera quelqu'un sur place pour constater les dégâts, entamer les procédures et vous apporter le soutien nécessaire. N'oubliez pas que plusieurs compagnies d'assurance possèdent un numéro de téléphone d'urgence en fonction 24 heures sur 24.

Actions à poser → dans les 24 heures qui suivent l'incendie

Propriétaire

- Rendre votre immeuble sécuritaire.
- Informer votre employeur.
- Informer la direction de l'école fréquentée par vos enfants.
- Informer votre banque ou votre caisse.
- Informer les compagnies de services (Bell, Vidéotron, Hydro-Québec, Gaz Métro, etc).
- Avertir Postes Canada pour qu'on retienne votre courrier.
- Informer les services gouvernementaux.

Dès que les pompiers ont quitté les lieux, vous redevenez responsable de votre bâtiment. Vous devez alors le protéger et vous assurer qu'il est sécuritaire. S'il s'agit de votre demeure détruite par le feu et devenue inhabitable, il serait préférable de déménager vos biens en bon état chez des amis, des voisins, des membres de votre famille ou de les entreposer dans une entreprise spécialisée à cet effet. Vous devez également fermer l'entrée d'eau intérieure du bâtiment et aviser les travaux publics.

Locataire

- Informer votre employeur.
- Informer la direction de l'école fréquentée par vos enfants.
- Informer votre banque ou votre caisse.
- Informer les compagnies de services (Bell, Vidéotron, Hydro-Québec, Gaz Métro, etc).
- Avertir Postes Canada pour qu'on retienne votre courrier.
- Informer les services gouvernementaux.

Actions à poser → dans les jours qui suivent l'incendie

Propriétaire

- Établir la liste des biens et des documents détruits.
- Communiquer avec les organismes de soutien.
- Si possible, faire rétablir certains services et remettre en fonction certains systèmes et appareils.
- Communiquer avec les spécialistes en rénovation : électricien, plombier, compagnie de nettoyage, etc.
- Rassembler tous vos reçus à un endroit adéquat.
- Annuler ou reporter vos rendez-vous.

Locataire

- Établir la liste des biens et des documents détruits.
- Communiquer avec les organismes de soutien.
- Si possible, faire rétablir certains services.
- Rassembler tous vos reçus à un endroit adéquat.
- Annuler ou reporter vos rendez-vous.

Au cours des jours qui suivent l'incendie, vous aurez beaucoup de choses à régler. La meilleure façon de procéder est de fournir une adresse et un numéro de téléphone temporaires où l'on pourra vous joindre facilement : celui d'un ami, d'un voisin, d'un membre de votre famille ou du lieu où vous hébergez. Communiquer ces renseignements à toute personne-ressource (assureur, expert en sinistre, responsable désigné au Service sécurité incendie).

L'extincteur portatif

Si l'avertisseur de fumée est le moyen le plus efficace pour nous sauver la vie, l'extincteur n'est pas à dédaigner : il peut s'avérer utile dans certaines situations. Si votre extincteur portatif date d'avant 1985, vous devez vous en débarrasser. Donc, si vous devez vous en procurer un, lisez ce qui suit…

Comment le choisir

Achetez un extincteur portatif portant le sceau d'homologation d'un organisme reconnu comme l'**ULC** (Laboratoires des assureurs du Canada).

Choisissez un extincteur à poudre polyvalente A B C

Un tel appareil peut éteindre des feux tels que :

- de matériaux inflammables comme le bois, le papier et le tissu;

- de liquides ou de gaz inflammables comme l'huile, l'essence, les solvants, la graisse et le beurre;

- d'appareils électriques sous tension comme le câblage, le panneau électrique et les moteurs électriques.

Optez pour un extincteur dont la cote minimale est de **2A 10B C**. Cette cote, inscrite sur l'étiquette, indique que :

- L'extincteur a la capacité d'éteindre : un feu de 0,06 m³ (2 pi³) de papier ou de bois (2A) A ou un feu de 0,9 m² (10 pi²) d'essence ou d'huile (10B) B;
- L'agent extincteur est non conducteur d'électricité (C) C.

Lisez les instructions du fabricant.

Assurez-vous de pouvoir manipuler l'extincteur. Certains peuvent être lourds.

Il existe des extincteurs rechargeables et d'autres non dont la durée de vie est de 12 ans. Lorsque vous faites votre achat, vérifiez la date sous l'appareil.

Comment l'installer

Avant de l'installer, lisez bien les instructions, n'attendez pas une situation d'urgence pour apprendre comment l'utiliser.

- Vérifiez que le sceau et l'indicateur de manipulation ne sont ni brisés ni absents.
- Placez l'extincteur bien en vue et près d'une sortie. Toutefois, il ne doit pas être trop près d'une source potentielle d'incendie comme la cuisinière et les appareils de chauffage.
- Placez les directives d'utilisation à la vue et assurez-vous que les directives de fonctionnement sur la plaque signalétique de l'appareil sont bien visibles.
- Installez-le à portée de main, mais hors de portée des enfants.
- Il ne doit jamais être déposé au sol.
- Il doit être installé sur un support prévu à cette fin, à au moins 10 cm (4 po) du sol et à un maximum de 1,5 mètre (5 pi).
- Si son poids excède 20 kg (45 lbs), il peut être installé à 1 mètre (3 pi) du sol.
- N'y suspendez pas de vêtements ou autres objets.
- Ne retirez pas l'étiquette indiquant la date de la dernière inspection ou du dernier entretien.

Comment l'entretenir

- Tous les mois, les extincteurs doivent être soumis à une inspection visuelle.
- Vérifiez s'il est toujours à l'endroit désigné.
- Assurez-vous qu'il est bien visible et que son accès est bien dégagé.
- Vérifiez que les directives d'utilisation sur la plaque signalétique de l'extincteur sont lisibles.
- Pesez ou soupesez-le afin de déterminer s'il est plein.
- Vérifiez si l'appareil porte des traces de rouille ou s'il est endommagé. S'il présente des signes de dégradation, de corrosion ou de fuite, ou encore d'obstruction des diffuseurs, vous devez vous en débarrasser (voir plus bas les consignes pour le jeter).
- Vérifiez la pression de l'extincteur; l'aiguille doit être dans le vert.

Tous les ans, faites-le vérifier par une personne qualifiée. Communiquez avec le service de sécurité incendie pour connaître le service d'entretien d'extincteurs portatifs de votre région.

N'appliquez pas de peinture ou tout autre produit sur l'extincteur portatif.

S'il est rechargeable, faites-le remplir tous les six ans et dès qu'il a été utilisé, ne serait-ce que quelques secondes.

Si l'extincteur n'est pas rechargeable (usage unique), jetez-le après usage.

? Saviez-vous qu'un feu double de volume toutes les minutes?

Comment l'utiliser

S'il y a un feu, **faites d'abord évacuer le domicile.**

Utilisez-le seulement sur un petit feu ou un feu naissant, si la pièce n'est pas remplie de fumée.

Assurez-vous d'abord d'être en sécurité.

S'il y a du danger, ÉVACUEZ les lieux et composez le 9-1-1. Si vous sortez, ne retournez pas à l'intérieur.

Pour utiliser l'extincteur :

- Retirez l'extincteur de son support.
- Soupesez l'extincteur pour vous assurer qu'il est plein et vérifiez si l'aiguille du manomètre est dans le vert.
- Placez-vous entre le feu et une sortie, près de celle-ci.
- Approchez-vous à deux ou trois mètres (sept à dix pieds) du feu. Évitez d'être trop près du feu. Si le feu est à l'extérieur, placez-vous dos au vent.
- Tirez la goupille en tournant et dégagez-la de son scellé au besoin.
- Décollez le boyau du cylindre, s'il y en a un, et orientez-le vers la base des flammes en appuyant à fond sur le levier.
- Faites des mouvements de gauche à droite à la base des flammes en couvrant la largeur du feu.

- Ne vous arrêtez que lorsque les flammes sont toutes éteintes ou que l'extincteur est vide.
- Évacuez les lieux si le feu ne s'éteint pas ou si la pièce se remplit de fumée. Composez le **9-1-1** si personne ne l'a fait et attendez l'arrivée des pompiers.

Appelez les pompiers, même si le feu semble éteint. Il pourrait s'être propagé dans les murs ou dans la hotte du poêle.

Comment le jeter

Appareil jetable à poudre chimique :

- Videz-le à l'extérieur. Assurez-vous cependant de le faire lors d'une journée sans vent. C'est une occasion en or de vous pratiquer.
- Allez le porter dans un écocentre où il sera recyclé.

Appareil jetable au halon :

- Retournez-le au fabricant ou au fournisseur de services.

Appareil rechargeable de plus de 12 ans ou endommagé :

- NE VIDEZ PAS l'appareil.
- Apportez-le au fournisseur de services, qui en fera l'inspection; si l'extincteur n'est pas réutilisable, le fournisseur indiquera sur l'appareil, au poinçon, qu'il est irréparable.
- Le fournisseur de services devra obtenir votre autorisation pour le détruire. Vous pouvez aussi le retourner vous-même au fabricant.

Les extincteurs portatifs ne doivent être utilisés que pour des feux naissants.

N'OUBLIEZ PAS en cas d'incendie, vous n'avez que TROIS MINUTES pour sortir avant d'être asphyxié par la fumée!

DÉMARREURS
Riendeau Inc.

Réparation
d'alternateurs
Démarreurs

103, rue de l'Église, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Tél. : 450 454-6832 Téléc. : 450 454-3402
Danyel Riendeau, *propriétaire*

SB

Sylvain Bourdon - Président
1934, Notre-Dame, St-Rémi
T 450 454-6260 | sb@sbee.ca | www.sbee.ca
ÉQUIPEMENT MANUFACTURIER

LES SERRES NOËL WILSON ET FILS Inc.
HORTICULTEURS
T 450.454.9210 F 450.454.6496
1776, rang Notre-Dame
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
www.noelwilsonetfils.com

LE DOMAINE
Saint-Rémi
Piscine intérieure
Cinéma
Stationnement intérieur!
100, RUE LEMIEUX, SAINT-RÉMI
450 992-0888
ledomainesaintremi.com

LES ENTREPRISES FUNÉRAIRES
POISSANT & FILS
58 rue Perras, St-Rémi (Québec) J0L 2L0
450 632-1515 | info@poissantetfils.ca
www.poissantetfils.ca |
On n'oublie jamais...

MS
CENTRE DU CAMION
Marcel Séguin inc.
Centre de distribution de pièces
Mécanique générale pour camions et remorques
450 454-2934
centreducamionseguin.ca
19, rue de l'Industrie, Saint-Rémi (Qc) J0L 2L0

Supermarché Primeau et fils
450 454-2262
8 h à 22 h | 7 JOURS
Livraison disponible
IGA extra
Saint-Rémi
810, Saint-Paul, Saint-Rémi

Tempêtes violentes
Que faire?

Étape 1 : connaître les risques et se préparer

Pour vous préparer à une tempête violente, vous devez connaître les risques propres à votre collectivité et à votre région. À cet égard, consultez la rubrique ***« Connaître les risques »*** sur le site **preparez-vous.gc.ca.**

Conseils pour se préparer à une tempête violente

Avant

- Coupez les branches mortes et les arbres morts environnants afin de diminuer le risque qu'ils tombent sur votre maison pendant une tempête.
- Nettoyez les gouttières, les drains et les tuyaux de descente des eaux pluviales.
- Assurez-vous que votre toit est en bonne condition.
- Préparez une trousse d'urgence.

À l'approche d'une tempête

- Lorsqu'une tempête violente se prépare, Environnement Canada émet des alertes météorologiques par l'entremise du site Web **Météo.gc.ca**, de lignes téléphoniques automatisées et du service Radiométéo. Les stations de radio et de télévision émettent également les bulletins météorologiques d'Environnement Canada. Portez attention à ces informations.
- Consultez toujours les bulletins météorologiques avant une excursion nautique. Ne vous aventurez pas en bateau par temps orageux. Si vous êtes déjà sur l'eau et voyez le mauvais temps s'approcher, dirigez-vous immédiatement vers la rive. N'oubliez pas de confier votre plan de navigation à une personne responsable et de consulter souvent la diffusion à très haute fréquence des prévisions maritimes ou des bulletins de Radiométéo pendant votre excursion.
- Ancrez tout ce qui pourrait être emporté ou arraché par le vent, que ce soit dans la maison ou à l'extérieur. Lorsqu'ils sont emportés par les vents violents, les objets comme les poubelles et les meubles de jardin peuvent non seulement blesser les gens, mais causer d'importants dommages matériels.
- Considérez la possibilité de vous réfugier dans l'endroit que votre famille et vous avez inscrit dans votre plan d'urgence.

Pendant une tempête

- Si vous êtes à l'intérieur, éloignez-vous des fenêtres, des portes et du foyer.
- Si les autorités locales vous demandent d'évacuer les lieux, faites-le. Tout retard peut rendre l'évacuation difficile, voire impossible. Emportez votre trousse d'urgence.
- L'utilisation d'un téléphone ordinaire pendant une tempête violente comporte des risques. Ayez recours à un téléphone cellulaire ou à un téléphone sans fil.
- Si vous êtes en voiture, immobilisez le véhicule loin des arbres et des fils électriques qui pourraient tomber sur vous. Évitez de vous arrêter au pied d'une pente raide ou instable ou encore dans des terres basses susceptibles d'être inondées. Restez dans la voiture.

MÉMO : Système d'alerte d'urgence

En cas d'urgence, Saint-Rémi vous contacte directement

Qu'est-ce que c'est?

Recevoir des messages :

- instantanés;
- adaptés à vos intérêts;
- acheminés selon votre préférence (courriel, message texte, appel vocal).

En vous inscrivant à ce service, vous pouvez choisir les informations que vous souhaitez recevoir parmi les catégories suivantes :

- Urgences, alertes et avis importants
- Parcs et espaces verts
- Déneigement
- Loisirs et activités culturelles
- Collectes spéciales
- Info-travaux
- Séances publiques

MÉMO Saint-Rémi a donc été conçu afin de vous informer de façon personnalisée, sur les sujets qui vous intéressent.

S'abonner à MÉMO en 2 minutes

Profitez de ce service en vous inscrivant à : infosaintremi.ca

Numéros d'urgence

Pompier, police, ambulance 911
Prévention suicide 1 866-277-3553
Centre antipoison 1-800-463-5060
Info-santé..... 811

Numéros pour des situations non urgentes

Service de police : Sûreté du Québec

522, rue Saint-Jacques, Napierville (Québec) J0J 1L0
Tél. : 450 310-4141 ou 450 245-0666
Point de service : 15, rue boudreau

Service de sécurité incendie

15, rue Bourbeau
Tél. : 450 454-3993
incendie@ville.saint-remi.qc.ca

Programme Pair

Responsable : Service d'Action Bénévole
«Au Cœur Du Jardin» inc.
Tél. : 450 454-6567
Personne-ressource : Sylvain Roy, directeur
sab.stremi@bellnet.ca

CSSS Jardins-Roussillon
(Centre de Santé et de Services Sociaux)

- Centre Hospitalier Anna-Laberge (Chal)
  200, Boulevard Brisebois, Châteauguay, J6K 4W8
  Tél. : 450 699-2425

- CLSC Jardin Du Québec
  (Centre Local de Services Communautaires)
  2, rue Sainte-Famille
  Tél. : 450 454-4671

Les inscriptions à l'urgence mineure se font par téléphone au 438 968-1418.

Veuillez appeler dès 20 h pour les consultations du lendemain.

Médecins de famille

Noms et téléphones des médecins :_____

_____

_____

Agent ou compagnie d'assurances :_____

Tél. :_____

Numéro de la police d'assurance :_____

Système de sécurité à domicile

Nom de la compagnie :_____

Tél. :_____

Consignes pour assurer la sécurité à domicile

Assurez-vous d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone, un détecteur de fumée et un extincteur qui fonctionnent, ainsi qu'une trousse de premiers soins complète. Si vous vivez en appartement ou si vous êtes à l'hôtel, assurez-vous de savoir où se trouvent les dispositifs d'alarme incendie et les sorties de secours.

Tous les membres de votre famille devraient savoir où se trouve l'extincteur. Les adultes et les enfants en mesure de s'en servir devraient savoir comment il fonctionne. Consultez les instructions sur la durée de vie utile de votre extincteur et informez-vous auprès de votre service d'incendie municipal pour obtenir plus de renseignements.

Les adultes et les enfants en mesure de le faire devraient savoir comment couper l'alimentation en eau, en électricité et en gaz de votre domicile. Préparez des inscriptions très visibles pour indiquer où se trouvent les robinets d'arrivée d'eau et de gaz ainsi que la boîte de disjoncteurs ou la boîte à fusibles.

Apprenez aux enfants comment et quand composer le **9-1-1** et montrez-leur comment communiquer avec la personne ressource de l'extérieur de votre région.

Emplacement de l'extincteur : _____

Emplacement du robinet d'arrivée d'eau : _____

Numéro de téléphone des services publics :_____

Emplacement de la boîte des disjoncteurs :_____

Numéro de téléphone des services publics :_____

Emplacement du robinet de gaz : _____

Numéro de téléphone des services publics :_____
(Coupez l'alimentation seulement si les autorités vous disent de le faire.)

Emplacement du drain de sol : _____
(Ne déposez jamais de boîtes, de meubles, etc., sur le drain au cas où il y aurait une inondation.)

Conseils

Conservez les instructions pour fermer les robinets de gaz et d'eau près de ceux-ci, et lisez les attentivement.

Limitez vos appels aux urgences uniquement et limitez la durée de votre appel afin de libérer la ligne pour les autres personnes.

Consignes à suivre en cas d'urgence

Composez le **9-1-1** (là où le service est offert) pour signaler un incendie, un crime ou pour sauver une vie. Pour les cas non urgents, composez le numéro à dix chiffres qui figure dans l'annuaire téléphonique local ou dans le présent plan d'urgence pour communiquer avec la police, les pompiers et les autres services de soins de santé. Lorsque vous donnez des indications sur l'endroit où vous vous trouvez aux services d'urgence, donnez l'adresse exacte et l'intersection la plus proche.

En cas d'urgence

Suivez le plan d'urgence.

Prenez votre trousse d'urgence.

Assurez votre propre sécurité avant de venir en aide aux autres.

Écoutez la radio ou la télévision pour obtenir le plus d'information possible. Les autorités locales pourraient vous demander de rester où vous êtes. Suivez leurs instructions.

Restez où vous êtes jusqu'à ce que la sécurité soit assurée ou que l'on vous donne l'ordre d'évacuer les lieux.

Ordre d'évacuation

Les autorités ne vous demanderont pas de quitter votre domicile à moins d'avoir des raisons de croire que vous êtes en danger.

Si vous recevez l'ordre d'évacuer les lieux, apportez avec vous votre trousse d'urgence, votre portefeuille, les papiers d'identité de chacun des membres de la famille, des copies des documents essentiels de la famille et un téléphone cellulaire, une pile de rechange et un chargeur, si vous en avez un. Utilisez les voies désignées par les autorités locales.

Si vous avez le temps, téléphonez à votre personne-ressource à l'extérieur de la ville ou envoyez-lui un courriel. Dites-lui où vous allez et à quel moment vous pensez arriver. Une fois que vous êtes en sécurité, faites-le lui savoir. Informez-la si des membres de la famille ont été séparés. Si vous avez le temps, laissez une note pour dire aux autres où vous êtes et à quelle heure vous êtes partis. Si on vous le demande, coupez l'alimentation en eau et en électricité.

Ne coupez pas l'alimentation en gaz naturel, sauf si on vous demande expressément de le faire. Lorsque vous coupez l'alimentation en gaz, la compagnie doit la rétablir elle-même, ce qui pourrait prendre plusieurs semaines en situation d'urgence importante. Amenez vos animaux de compagnie avec vous. Verrouillez les portes de votre domicile. Suivez les instructions des autorités.

Si vous devez vous rendre à un centre d'évacuation, inscrivez-vous au bureau d'accueil. Ne retournez pas à la maison avant que les autorités ne vous disent qu'il est sécuritaire de le faire.

Me Martine Gauthier
Notaire et conseillère juridique

Une notaire à l'écoute de vos besoins

T 450-454-4222
C 514 299-8145

Cessionnaire des greffes des notaires : Claude Perron, Mario Lécuyer et Marc-André Lazure

1009, rue Notre-Dame, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
martine.gauthier@notarius.net

TIGRE GÉANT

625, rue Notre-Dame
St-Rémi (Québec) J0L 2L0

450 454-5693
www.tigregeant.com

DENTISTERIE HAUT DE GAMME ET FAMILIALE

Les soins les plus avant-gardistes à proximité de chez vous. Inutile de chercher plus loin !

- Dentisterie généraliste (adulte et enfant)
- Orthodontie Invisalign
- Traitement endodontique
- Technologie Cerec
- Extraction dents de sagesse
- Protecteur buccal fait sur mesure

CENTRE DENTAIRE
CAILHIER - THIBAULT

Dre Martine Cailhier

Dre Christine Thibault

Bienvenue aux nouveaux patients !

invisalign · CEREC

450 454-4111
101-H Lachapelle Est, St-Remi
www.centredentairestremi.com

Heures d'ouverture :
Lundi: 9h à 20h
Mardi: 8h30 à 18h
Mercredi: 8h30 à 16h30
Jeudi: 9h à 20h
Vendredi: 8h30 à 16h

uniprix

Louise Chouinard
et Viviane Jbeili

Pharmaciennes-Propriétaires

784, RUE ST-PAUL,
SAINT-RÉMI (QUÉBEC) J0L 2L0
T 450 992-1991 | F 450 992-0587
470344@uniprix.com

GROUPE CHENAIL

PAVAGE • EXCAVATION

507, RUE NOTRE-DAME
SAINT-RÉMI
Tél. : 450 454-2110
Fax : 450 454-2125

www.transportrealchenail.com

ESTIMATION GRATUITE

Équipement pour jardinage

BIO Plus

La qualité pour les passionnés...

- Ensembles d'irrigation professionnels
- Couverture de protection contre le gel
- Paillis plastique et biodégradable pour empêcher les mauvaises herbes
- Système de tunnel favorisant la croissance
- Filet de protection contre les insectes, les oiseaux, les petits animaux, le vent, la pluie battante et la grêle

478, Notre-Dame, St-Rémi
450.454.3961
www.DuboisAg.com

Dubois Agrinovation

Présent depuis plus de 100 ans

www.bnc.ca

830, rue Notre-Dame, Saint-Rémi
450 454-4661

Nos heures d'ouverture :

Lundi : 9h30 à 17h
Mardi : 9h30 à 17h
Mercredi : 9h30 à 20h
Jeudi : 9h30 à 20h
Vendredi : 9h30 à 16h

BANQUE NATIONALE | Réalisons vos idées